

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2018

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Secteur de la place du général de Gaulle – îlot Amiral : désaffectation et déclassement du site du château de l'Amiral sis 110 rue Houdan**

Rapporteur : Patrice Pattée

Lors de sa séance du 29 mars 2018, le conseil municipal a décidé du principe du déclassement du site du château de l'Amiral et autorisé le groupement Nacarat/Pitch à déposer les autorisations administratives nécessaires pour permettre la création d'une école des arts culinaires.

Le site du château de l'Amiral a fait l'objet, cet été, d'animations éphémères permettant au public d'investir les lieux et de prendre connaissance du projet de la place du général de Gaulle. Ces animations ont pris fin en octobre 2018 et le site est depuis inaccessible au public et désaffecté. Un constat d'huissier en ce sens a été établi le mercredi 12 décembre 2018.

Pour poursuivre la mise en œuvre du projet de création de l'école des arts culinaires, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- constater la désaffectation du site du château de l'Amiral, situé 110 rue Houdan, constitué des parcelles D n°110, 119 et 120 ;
- décider du déclassement du site du château de l'Amiral, situé 110 rue Houdan, constitué des parcelles D n°110, 119 et 120.